






Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2020/2068(BUD)
Procédure terminée	
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche	
Voir aussi 2020/2069(BUD)	
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.50 Budget 2020	
Zone géographique Italie Espagne Portugal Autriche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	 FERNANDES José Manuel Rapporteur(e) fictif/fictive  DE CASTRO Paolo  KÖRNER Moritz  HAHN Henrike  LAPORTE Hélène	21/04/2020
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional		

Événements clés			
30/04/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0200	Résumé
13/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
	Adoption du projet du budget par le		

25/05/2020	Conseil		
28/05/2020	Vote en commission		
02/06/2020	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0105/2020	
17/06/2020	Résultat du vote au parlement		
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0142/2020	Résumé
04/08/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2068(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
	Voir aussi 2020/2069(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/02887

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2020)0200	30/04/2020	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE650.658	06/05/2020	EP	
Avis spécifique	REGI	PE650.652	08/05/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE652.300	13/05/2020	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0105/2020	02/06/2020	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0142/2020	17/06/2020	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2020/1076](#)
[JO L 253 04.08.2020, p. 0001](#)

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour aider le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la proposition de décision porte sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 278.993.814 EUR afin de fournir une assistance au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche à la suite des catastrophes qui se sont produites dans ces pays au cours de l'année 2019.

Le Fonds vise à permettre à l'Union de répondre de manière rapide, efficace et souple aux situations d'urgence afin de faire preuve de solidarité avec la population des régions frappées par des catastrophes naturelles. Le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 (règlement «CFP») permet de mobiliser le FSUE à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions d'EUR (aux prix de 2011).

Portugal - Ouragan Lorenzo aux Açores en octobre 2019

Le 8 novembre 2019, le Portugal a présenté une demande de mobilisation du Fonds, à la suite des événements climatiques extrêmes

survenus aux Açores. L'ouragan Lorenzo a traversé les Açores le 2 octobre 2019, causant de graves dommages aux infrastructures publiques et privées et ayant un impact sur la vie quotidienne des personnes, des entreprises et des institutions.

Les autorités portugaises estiment le total des dommages directs causés par la catastrophe à 328,5 millions d'EUR. Le pays a estimé le coût des opérations d'urgence et de redressement à 279,3 millions d'EUR. La majeure partie des coûts éligibles (près de 270 millions d'EUR) concerne les coûts de restauration des infrastructures de transport, en particulier les ports.

Espagne - Inondations dans les régions de Valence, Murcie, Castilla-La Mancha et Andalousie en septembre 2019

Le 28 novembre 2019, l'Espagne a présenté une demande de mobilisation du Fonds à la suite de précipitations extrêmes ayant entraîné des inondations dans les régions de Valence, Murcie, Castille-La Manche et Andalousie. Les précipitations ont dépassé les records des 140 dernières années et ont entraîné de graves inondations qui ont coûté la vie à 8 personnes. Les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ont été endommagées et les services ont dû être suspendus. L'érosion a causé des dommages aux réseaux d'eau, aux infrastructures de protection et à l'environnement.

Les autorités espagnoles estiment le total des dommages directs causés par la catastrophe à 2.269,7 millions d'EUR, le coût des opérations d'urgence et de rétablissement étant estimé à 650,6 millions d'EUR. La part la plus importante des coûts éligibles (plus de 385 millions d'EUR) concerne les coûts des opérations de nettoyage. La deuxième part la plus importante concerne la réparation des infrastructures, pour un montant de 247 millions d'EUR.

Italie - Événements météorologiques extrêmes à l'automne 2019

Le 10 janvier 2020, l'Italie a présenté une demande de mobilisation du Fonds à la suite d'événements climatiques extrêmes survenus dans 17 régions à l'automne 2019. Une série d'événements climatiques connexes ont touché la majeure partie du territoire italien du nord au sud, causant de graves dommages par des inondations et des glissements de terrain et culminant avec l'inondation de Venise.

Les autorités italiennes estiment le total des dommages directs causés par la catastrophe à 5.619,878 millions d'EUR (montant actualisé). L'Italie a estimé le coût des opérations d'urgence et de rétablissement à plus de 1.110,1 millions d'EUR. La part la plus importante des coûts éligibles (plus de 479 millions d'EUR) concerne les dépenses de restauration des infrastructures de prévention et de protection du patrimoine culturel. La deuxième part la plus importante concerne les coûts de restauration des infrastructures essentielles (465 millions d'EUR).

Autriche - Événements climatiques extrêmes en novembre 2019

Le 29 janvier 2020, l'Autriche a présenté une demande de mobilisation du Fonds à la suite des événements climatiques extrêmes de novembre 2019. Les dégâts les plus importants ont été causés dans le Land autrichien le plus méridional, la Carinthie, et dans la province adjacente du Tyrol oriental, deux régions alpines limitrophes de l'Italie. Les fortes pluies et les chutes de neige ont entraîné l'inondation de nombreux cours d'eau, causant principalement des dommages aux infrastructures de transport et la fermeture de routes. Un certain nombre de ponts ont été gravement endommagés.

Les autorités autrichiennes estiment le total des dommages directs causés par la catastrophe à 93,2 millions d'EUR. L'Autriche a estimé le coût des opérations d'urgence et de rétablissement à 61,3 millions d'EUR. La part la plus importante (plus de 40 millions d'EUR) des coûts éligibles concerne les coûts de réparation des dommages causés au réseau de transport. Les mesures de lutte contre l'érosion des sols représentent quelque 13 millions d'EUR.

Conclusion

La Commission estime que les demandes du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Autriche remplissent les conditions d'une participation financière du Fonds telles qu'elles sont définies dans le règlement (CE) n° 2012/2002. Elle propose par conséquent de mobiliser comme suit le FSUE dans le cadre du budget général de l'Union pour l'exercice 2020 en vue de l'octroi d'une aide :

- un montant de 8 212 697 euros en faveur du Portugal ;
- un montant de 56 743 358 EUR en faveur de l'Espagne ;
- montant de 211 707 982 EUR en faveur de l'Italie ;
- montant de 2 329 777 EUR en faveur de l'Autriche.

Cette mobilisation est accompagnée du [projet de budget rectificatif \(PBR\) n° 4/2020](#), qui propose d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget général 2020, tant en engagements qu'en paiements.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

Le Parlement européen a adopté par 680 voix pour, 7 contre et 1 abstention, une résolution approuvant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en vue d'apporter une aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche frappés par des catastrophes naturelles en 2019.

Le Parlement a approuvé la proposition de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne à partir du budget 2020 comme suit en crédits d'engagement et de paiement :

- 8 212 697 EUR pour le Portugal ;
- 56 743 358 EUR pour l'Espagne ;
- 211 707 982 EUR pour l'Italie ;
- 2 329 777 EUR pour l'Autriche.

Les députés salué cette décision comme un signe de la solidarité de l'Union avec les citoyens de l'Union et les régions touchées par des catastrophes naturelles. Il a souligné qu'en raison du changement climatique, les catastrophes naturelles sont appelées à devenir plus

violentes et plus fréquentes.

Le Parlement a également demandé une réforme du Fonds dans le prochain cadre financier pluriannuel afin de prendre en compte les conséquences futures du changement climatique, tout en soulignant que le Fonds n'est qu'un instrument curatif et que le changement climatique nécessite avant tout une politique préventive, conformément à l'accord de Paris et au « Pacte vert ».

Enfin, le Parlement a souligné l'urgence de débloquer une aide financière par le biais du Fonds de solidarité de l'Union européenne aux régions touchées par des catastrophes naturelles dans l'Union en 2019. Par conséquent, la décision devrait s'appliquer à compter de la date de son adoption.